

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

En raison des mauvaises conditions météorologiques, la séance du Conseil de la MRC des Etchemins prévue le 13 février 2019 a été reportée au 20 février.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **20 février 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)
Denis Boutin (Sainte-Sabine)

Et/ou sont absents à cette séance:

René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-02-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER, ET SUIVI

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 JANVIER, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Schéma d'aménagement et de développement : avis de motion projet de règlement de modification no. 130-19**
 - 08.02 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Sainte-Justine**
 - 08.03 - Zonage agricole : Demande d'exclusion Saint-Prosper**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - MRC des Etchemins**
 - 12.03 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**
 - 12.04 - École des Appalaches**
 - 12.05 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)**
 - 12.06 - Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Etchemins (PDZA)**
 - 12.07 - Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques**
 - 12.08 - Rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins**
 - 12.09 - Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments**
 - 12.10 - Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail**
 - 12.11 - Avis de motion: Règlement numéro 132-19 portant sur le code d'éthique et de déontologie**
 - 12.12 - Tourisme Chaudière-Appalaches**
 - 12.13 - Station de ski - Mont Orignal**
 - 12.14 - Salon des familles des Etchemins**
 - 12.15 - Secondaire en spectacle - Région Chaudière-Appalaches**
 - 12.16 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - 12.17 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches**
 - 12.18 - Comité culturel**
 - 12.19 - Conseil d'administration de Développement économique**

Nouvelle-Beauce

- 12.20** - Comité touristique Bellechasse-Etchemins
- 12.21** - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins - deuxième appel de projets
- 12.22** - Programme de soutien financier en sécurité civile (préparation aux sinistres)
- 12.23** - Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins
- 12.24** - La Corporation d'Aménagement et de Développement du Massif du Sud (CADMS)
- 12.25** - Passion FM
- 12.26** - Ressources humaines
- 12.27** - Ressources humaines
- 12.28** - Exposition Saint-Prosper
- 12.29** - Décret sur l'évolution de la population
- 12.30** - Cégep Beauce-Appalaches
- 12.31** - Programme de soutien au travailleur autonome

13 - ADMINISTRATION

- 13.01** - Liste des comptes à payer
- 13.02** - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

- 14.01** - Table Régionale Économie sociale Chaudière-Appalaches (TRESCA)
- 14.02** - Centre Universitaire des Appalaches (CUA)
- 14.03** - Scotts - Cultivez le bonheur
- 14.04** - Cabinet du premier ministre
- 14.05** - Le regroupement À petits pas 0-5 ans
- 14.06** - Chambre de commerce Sainte-Justine
- 14.07** - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 14.08** - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
- 14.09** - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)
- 14.10** - Ministère de la Sécurité publique
- 14.11** - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
- 14.12** - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 14.13** - Ministère de la Sécurité publique
- 14.14** - Municipalité de Sainte-Justine

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 JANVIER, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 JANVIER, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

-Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire, fait part aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins de l'important redressement financier de la Ressourcerie de Bellechasse.

-Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin, a participé à une rencontre du Bassin Versant des Etchemins, il a été question de la bonne qualité l'eau de la rivière Etchemin.

-Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin, mentionne qu'à ce jour, Madame Caroline Bouchard occupe toujours le poste de directrice générale par intérim suite au départ de Monsieur Martin Veilleux, le 11 janvier dernier au Centre Universitaire des Appalaches.

-Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague, mentionne une nouvelle organisation à la Table de concertation des aînés des Etchemins.

-Monsieur Hector Provençal, maire de Sainte-Rose, fait le point sur les demandes des différents organismes concernant le Transport autonomie Beauce-Etchemins.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucun projet.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun projet.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

08.01 - Schéma d'aménagement et de développement : avis de motion projet de règlement de modification no. 130-19

AVIS DE MOTION

Je, Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no 78-05 (règlement concernant le schéma d'aménagement et de développement) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet d'ajuster les limites des affectations du territoire aux limites du cadastre québécois rénové.

CAMIL TURMEL, maire

2019-02-03

08.02 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Sainte-Justine

Émission de certificat de conformité : Règlement no 176-18 de la municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 6 décembre 2018, le règlement no 176-18;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage (76-07) de la municipalité de Sainte-Justine afin de permettre l'utilisation de structures de toile de type industriel à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 176-18 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-04

08.03 - Zonage agricole : Demande d'exclusion Saint-Prosper

Demande d'exclusion de la zone agricole : Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif d'intégrer au périmètre d'urbanisation une partie de son territoire actuellement en zone agricole permanente et ainsi ajuster les limites des terrains résidentiels de la 20e rue déjà construite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit émettre son avis quant à la conformité de cette demande eu égard au schéma d'aménagement et de son document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande d'exclusion telle que formulée par la municipalité de Saint-Prosper et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le susdit Conseil s'engage au besoin, et si la décision rendue par la CPTAQ est positive, à modifier le schéma d'aménagement et de développement en conséquence, soit pour agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Prosper en conformité avec la susdite décision;

QUE le préambule de la présente résolution, ainsi que son annexe, en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

10.01 - Projets locaux

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune ratification.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

12.02 - MRC des Etchemins

Dépôt de document. Statistique de la population de la MRC des Etchemins (2004-2019).

12.03 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Correspondance concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

2019-02-05

12.04 - École des Appalaches

Demande de commandite pour le projet "le 80 des Etchemins" évènement qui consiste à rassembler les gens des villages environnants dans le but d'accomplir 80 kilomètres de vélo le 1^{er} juin 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de cent dollars (100,00\$) à titre de commandite pour le projet "le 80 des Etchemins" qui aura lieu le 1^{er} juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.05 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Lettre de monsieur Jean-François Guay, coordonnateur de l'aménagement du territoire en Chaudière-Appalaches concernant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Etchemins.

2019-02-06

12.06 - Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Etchemins (PDZA)

Plan de développement de la zone agricole (PDZA): adoption version finale

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a entamé la réalisation de son PDZA en février 2018 et que la démarche d'élaboration est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé au MAPAQ, le 3 février 2019, une version préliminaire du PDZA pour commentaires et, le cas échéant, pour son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre en date du 7 février, le MAPAQ formulait ses commentaires et son acceptation à l'égard de la version préliminaire du PDZA de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance des activités agroalimentaires pour maintenir, entre autres, l'occupation dynamique du territoire rural de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

D'adopter la version finale (version préliminaire sans changement) du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour envoi au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-07

12.07 - Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

Demande d'appui de la MRC de Lotbinière sur le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient les commentaires de la MRC de Lotbinière sur le projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise à la MRC de Lotbinière et au Sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement, monsieur Jacob Martin-Malus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-08

12.08 - Rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins

Adoption du règlement numéro 131-19 portant sur la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins adoptent le règlement numéro 131-19 portant sur la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Etchemins tel que déposé;

QUE le présent règlement entre en vigueur immédiatement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-09

12.09 - Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la MRC et le public en général, incluant l'image et la réputation de la Municipalité régionale de comté des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-10

12.10 - Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement psychologique ou sexuel au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement psychologique ou sexuel au travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte la présente Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.11 - Avis de motion: Règlement numéro 132-19 portant sur le code d'éthique et de déontologie

AVIS DE MOTION

Je, Richard Couët, préfet donne avis de motion qu'un règlement numéro 132-19, modifiant le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie de la MRC des Etchemins, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement ayant pour objet d'énoncer aux employés municipaux les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

RICHARD COUËT, préfet

12.12 - Tourisme Chaudière-Appalaches

Point d'information, dépôt de document.

12.13 - Station de ski - Mont Orignal

Point d'information.

2019-02-11

12.14 - Salon des familles des Etchemins

Offre de partenariat du Salon des familles des Etchemins sous le thème "Un moment magique en famille"

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité administratif pour participer à l'offre de partenariat pour un montant de cent dollars (100,00\$) dans le cadre du Salon des familles des Etchemins prévu le 13 avril 2019, à l'Aréna de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-12

12.15 - Secondaire en spectacle - Région Chaudière-Appalaches

Demande d'aide financière au montant de quatre cents dollars (400,00\$) dans le cadre des événements qui se réaliseront dans l'année financière 2019 à 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité administratif pour la participation financière à l'évènement "Secondaire en spectacle" pour la somme de quatre cents dollars (400,00\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.16 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPSEP).

2019-02-13

12.17 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Contribution du monde municipal 2019. Contribution pour la participation à la gestion administrative pour 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de quinze cents dollars (1 500,00\$) à titre de contribution pour la participation à la gestion administrative pour 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-14

12.18 - Comité culturel

Les membres du Comité culturel de la MRC des Etchemins sont:

Yann Farley - arts visuels/contemporain;
Isabelle Giasson - communication/culture identitaire;
Émilie Goudreault - communautaire/loisirs culturels (nouvelle membre 2019);
Frédéric Guay - artiste peintre/loisirs culturels;

Louise Lainesse - histoire et patrimoine;
Marielle Lemieux - Conseil de la MRC des Etchemins;
Patrick Maranda - artiste-bédéiste/jeunesse;
Renée Anique Francoeur - agente aux communications et à la culture/MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins entérinent la liste des membres du Comité Culturel de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-15

**12.19 - Conseil d'administration de Développement économique
Nouvelle-Beauce**

Demande d'appui au développement économique des régions par la réinjection de fonds.

CONSIDÉRANT QUE les entreprises présentes sur le territoire d'une MRC contribuent de façon importante au dynamisme de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises doivent jongler avec de nombreux défis tels que la main-d'œuvre, l'innovation, la productivité afin de demeurer compétitives;

CONSIDÉRANT QUE les organismes ou départements de développement économique dans les diverses MRC du Québec jouent un rôle important d'accompagnement de première ligne auprès des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers travaillant pour ces organismes ou départements de développement économique sont en relation directe avec les dirigeants et connaissent bien leurs besoins réels;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers travaillant pour ces organismes ou départements de développement économique sont les acteurs les mieux positionnés pour sensibiliser, accompagner et référer vers des ressources spécialisées les entrepreneurs de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien gouvernement a réalisé d'importantes coupes budgétaires dans le développement économique qui ont eu un impact négatif sur le développement économique local des régions et par le fait même, sur l'accompagnement de première ligne dédié aux entrepreneurs.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,

ET RÉSOLU

DE demander au gouvernement d'appuyer le développement économique des régions par la réinjection de fonds auprès des MRC pour le soutien aux entreprises. Cette réinjection de fonds permettrait aux organismes de

poursuivre leur mission, d'améliorer leurs services d'accompagnement auprès des entreprises qui font face aux enjeux de main-d'œuvre, productivité et innovation et ainsi assurer la pérennité et le développement de celles-ci dans les régions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-16

12.20 - Comité touristique Bellechasse-Etchemins

Dépôt de projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'embauche d'une ressource pour le plan du Comité touristique Bellechasse-Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins est en accord avec la demande financière et ses annexes (budget) préparé par Madame Mélissa Roy de la MRC de Bellechasse concernant l'embauche d'une ressource pour la mise en commun des actions touristiques Bellechasse-Etchemins déposée au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-17

12.21 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins - deuxième appel de projets

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif recommandent la mi-février pour lancer le deuxième appel de projets;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du deuxième volet est prévue pour le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des projets déposés pour le deuxième volet est prévue en avril 2019, et ce, par le Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des projets retenus est prévue à la séance du Conseil de la MRC des Etchemins du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets sera lancé pour un montant de 1,2M\$.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité administratif de la MRC des Etchemins;

QUE les étapes énoncées soient retenues comme échéancier;

QUE tous les documents (communiqué appel de projets, priorités du Plan de relance adoptée par résolution 2018-09-17, cadre de gestion adoptée par résolution 2018-09-15, formulaire et l'entente sectorielle) soient publiés sur le nouveau site Web de la MRC des Etchemins et expédiés à

toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser les documents sur leur site Web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12.22 - Programme de soutien financier en sécurité civile
(préparation aux sinistres)**

Point d'information déjà transmis par courriel aux directeurs généraux et aux maires du territoire de la MRC des Etchemins, en date du 7 février 2019.

2019-02-18

12.23 - Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins

Demande d'appui moral pour le recrutement d'une ressource pour l'accueil et l'accompagnement au niveau des nouveaux arrivants sur le territoire des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité administratif pour appuyer la démarche de Madame Sonia Boutin, directrice générale du Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise à la demanderesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-19

**12.24 - La Corporation d'Aménagement et de Développement du
Massif du Sud (CADMS)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Corporation d'Aménagement et de Développement du Massif du Sud (CADMS), ainsi que la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins depuis ces deux dernières années concernant la création d'une aire protégée dans le Parc Régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est en accord avec la création d'une aire protégée, il est convenu d'adopter l'orientation générale de la création d'une aire protégée dans le Parc Régional du Massif du Sud et à cette fin de rencontrer les ministères concernés pour discuter du cadre général de négociation. (Exemple : superficie de l'aire protégée à confirmer etc.).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS
MICHON,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme son intérêt à la création d'une aire protégée dans le Parc Régional du Massif du Sud sous réserve de discussion des modalités de gestion ainsi que du territoire de l'aire protégée avec les ministères concernés, qui devient un préalable à la conclusion de l'entente de gestion qui accompagnera la mise en place de l'aire protégée;

QUE la MRC de Bellechasse soit également en accord avec la présente résolution;

QUE ladite résolution soit acheminée au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à l'attention de Madame Caroline Normandin, directrice régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-20

12.25 - Passion FM

Demande d'appui moral pour l'achat d'une génératrice.

CONSIDÉRANT QUE la station de Radio Bellechasse-Etchemins (Passion FM) est vulnérable lors de panne électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient moralement la recherche de financement auprès des instances gouvernementales, par la directrice générale de la station de Radio Bellechasse-Etchemins pour l'achat d'une génératrice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-21

12.26 - Ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la décision du directeur général, Monsieur Luc Leclerc, de quitter ses fonctions pour la retraite le 27 septembre 2019, tel qu'annoncé à la séance du Comité de travail du 6 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif se sont réunis en réunion spéciale ce 20 février 2019 pour discuter du dossier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, a signifié son départ à la retraite séance tenante, par une lettre datée du 7 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins conviennent de mandater les membres du Comité administratif pour les modalités de départ du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent la lettre de départ à la retraite du directeur général, Monsieur Luc Leclerc;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins mandatent le Comité administratif pour la rédaction d'un document concernant les modalités de départ du directeur général;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins le mémo des conditions de retraite de Monsieur Luc Leclerc, qui sera présenté pour acceptation par les membres du Comité administratif le 27 février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-22

12.27 - Ressources humaines

Lancement du processus de recrutement pour le poste de directeur général.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un Comité de sélection pour procéder aux entrevues des candidats pour le remplacement du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE ledit Comité de sélection doit être formé de membres du Conseil de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de retenir les services de la firme Cameron ressources humaines de Saint-Georges de Beauce;

QU'il est convenu que les membres du Comité administratif suivants:

- Richard Couët, préfet et maire de Saint-Prosper;
- Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin;
- Marielle Lemieux, préfète suppléante et mairesse de Saint-Magloire;
- Adélarde Couture, maire de Saint-Camille-de-Lellis;
- Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford.

formeront le Comité de sélection pour l'embauche du nouveau directeur général de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-02-23

12.28 - Exposition Saint-Prosper

Demande d'aide financière non récurrente pour le 50^{ième} anniversaire de l'Exposition Saint-Prosper, suite à l'incendie de l'aréna de Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins désirent être solidaires suite à l'incendie de l'aréna de la Municipalité de Saint-Prosper, endroit dans lequel l'évènement aurait dû avoir lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR

PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de deux mille dollars (2 000,00\$) à titre d'aide financière non récurrente pour le 50^{ième} anniversaire de l'Exposition Saint-Prosper qui est exceptionnellement relocalisé dans les locaux de la Polyvalente des Abénaquis. Le tout est conditionnel à l'obtention des exigences de la Commission scolaire Beauce-Etchemins pour l'acquisition d'une assurance responsabilité générale locative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.29 - Décret sur l'évolution de la population

Commentaire de Madame Lucie Gagnon concernant les aberrations quant à la compilation des données statistiques émise par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et produite par l'institut de la statistique du Québec (ISQ).

Madame Gagnon dépose également un texte écrit par Marc-Antoine Paquin, journaliste à Info Dimanche sur le même sujet.

12.30 - Cégep Beauce-Appalaches

Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague, est la représentante de la MRC des Etchemins pour siéger au Conseil d'administration du Cégep Beauce-Appalaches, elle a reçu dernièrement une lettre de félicitations pour sa nomination.

2019-02-24

12.31 - Programme de soutien au travailleur autonome

Renouvellement de l'entente du Programme de soutien au travailleur autonome.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

DE procéder au renouvellement de l'offre de service pour la mesure "soutien au travail autonome" entente 2019-2020;

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins, Monsieur Martin Roy, soit et est autorisé à signer ladite entente en collaboration avec Emploi-Québec pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2019-02-25

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent sept mille quatre cent cinquante-six dollars et sept sous (207 456.07\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Table Régionale Économie sociale Chaudière-Appalaches (TRESCA)

Correspondance sur les services professionnels abordables pour les entreprises collectives de Chaudière-Appalaches.

14.02 - Centre Universitaire des Appalaches (CUA)

Communiqué de presse concernant la transition à la direction générale du Centre Universitaire des Appalaches (CUA).

14.03 - Scotts - Cultivez le bonheur

Correspondance concernant le lancement du programme de subventions "Cultivez le bonheur" visant à soutenir les jardins communautaires et les espaces verts à travers le Canada.

14.04 - Cabinet du premier ministre

Accusé réception de la résolution 2018-11-25 relativement au "Plan de relance économique de la MRC des Etchemins".

14.05 - Le regroupement À petits pas 0-5 ans

Soutien financier offert aux municipalités pour des initiatives citoyennes.

14.06 - Chambre de commerce Sainte-Justine

Dépôt de document. Formulaire d'adhésion 2019.

14.07 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Part de la ristourne 2018 de la Mutuelle des municipalités du Québec 2 039,00\$ (MMQ).

14.08 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Règlement no. 473-2018 sur l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

14.09 - Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)

Communiqué de presse - Alliances pour la solidarité en Chaudière-Appalaches, lancement des travaux.

14.10 - Ministère de la Sécurité publique

Plan d'inspection en sécurité incendie 2019-2020.

14.11 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

Dépôt de document - Dossier registre des armes à feu.

14.12 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Correspondance - Révision des priorités régionales de développement.

14.13 - Ministère de la Sécurité publique

Réception d'un versement de 3 677,00\$ en provenance du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier volet 3.

14.14 - Municipalité de Sainte-Justine

Dépôt de document: Dossier registre des armes à feu pour la municipalité de Sainte-Justine.

15 - SUJETS DIVERS

- Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien, discute du registre des armes à feu.

- Monsieur Adélarde Couture, maire de Saint-Camille, soulève la problématique concernant le règlement incendie. Dossier à suivre.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-02-26

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER